

# Cultivons les Territoires



LE BULLETIN D'INFORMATION DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE À DESTINATION DES TERRITOIRES / février 2017

## Cultivons la qualité de l'eau

Dès les années 90, les agriculteurs ont engagé différentes actions volontaires de protection de la ressource en eau. Il importe, aujourd'hui, de les amplifier, en conciliant pleinement les enjeux économiques, environnementaux et sociaux. La Chambre d'agriculture agit en ce sens auprès des agriculteurs. En parallèle, la Chambre oeuvre pour la construction d'une politique de l'eau équilibrée et porteuse de développement agricole.

La prise en compte des enjeux environnementaux ne doit pas passer par une régression des filières agricoles et de leurs performances. Il s'agit d'encourager les agriculteurs à engager un nouveau contrat avec la société et de voir l'agriculture comme une solution. La force de la Chambre d'agriculture repose sur son expertise qui remet l'agronomie au centre de l'action agricole.

Pour que les opérations de protection de la qualité de l'eau soient durables dans le temps, il faut que le travail soit mené en multipartenariat, avec une approche territoriale et les plans d'action adaptables à toutes les exploitations. Il est également nécessaire de faire preuve de transparence dans le choix des outils juridiques effectué par l'administration, afin d'aboutir à un travail concerté, partagé et donc mieux compris et porté par le monde agricole. Il faut favoriser les démarches contractuelles (en les rendant accessibles avec un engagement des finances publiques suffisant), volontaires et vertueuses plutôt que les démarches réglementaires pour convaincre le plus grand nombre.



**Laurent ROUYER**  
Vice-président de la Chambre d'agriculture  
de Meurthe-et-Moselle.

ZOOM SUR ...

**Des outils structurants  
en faveur de la qualité  
de l'eau ..... p 4**

# Développement de la méthanisation

## en Terres de Lorraine



Six nouvelles zones de développement identifiées

La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle a réalisé une étude « biodéchets » pour le Pays Terres de Lorraine. La première phase de cette étude avait pour objectif d'identifier le gisement de biodéchets agricoles et non agricoles présents sur le Pays. Pour la partie non agricole (déchets collectés par les collectivités, de restauration collective, des grandes et moyennes surface, etc...), la Chambre d'agriculture s'est appuyé sur l'expertise du bureau d'études Anetame Ingénierie.

La seconde phase de l'étude visait à construire des scénarios pour valoriser localement ces déchets par la production d'énergies renouvelables. Les scénarios construits visent d'abord à optimiser quatre installations de méthanisation existantes (Pierreville et Bouvron) ou en stade avancé (Housséville et Manoncourt-en-Woëvre), puis à développer de nouvelles installations, en fonction des contraintes et opportunités en termes de biomasse et de réseaux énergétiques.

Six nouvelles zones favorables à des projets en injection de biogaz apparaissent : Nord Toulinois, Colombey et le Saintois pour le réseau de transport GRT Gaz ; et Nord Toulinois, Ouest Toulinois et Neuves-Maisons pour le réseau de distribution GrDF. Sur ces secteurs, il s'agit maintenant d'identifier et accompagner des porteurs de projets agricoles.

## Seille et Mauchère, identifier la dynamique agricole en amont d'un PLUI

Sur le territoire de Seille et Mauchère, la Chambre d'agriculture a réalisé un diagnostic agricole. Ce diagnostic permet aux élus du territoire de connaître précisément l'activité agricole du territoire, sa dynamique d'évolution, ainsi que les projets de développement.

Sur ce territoire, deux tendances se dégagent pour l'avenir. La diversification pourrait se développer : 25 futurs projets ont été comptabilisés, principalement de la vente directe et de la transformation. Cinq

autres projets concernent la production d'énergies. Une exploitation réfléchit à une conversion en agriculture biologique.

La diminution de l'activité d'élevage risque de s'accroître, notamment pour l'élevage laitier, au profit de l'élevage allaitant ou des grandes cultures.

Ces éléments serviront dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

### Agenda

Salon de l'agriculture  
du 25 février au 5 mars  
Parc des Expositions - Hall 3 à Paris

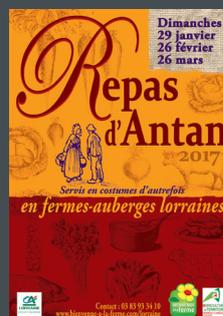


*Pour vous tenir au courant des toutes dernières actualités de la Chambre d'agriculture rejoignez-nous sur les réseaux sociaux.*

St Valentin dans les fermes-auberges de Meurthe-et-Moselle  
mardi 14 février au soir  
samedi 18 février au soir



Repas d'antan dans les fermes-auberges de Meurthe-et-Moselle  
dimanche 26 février  
dimanche 26 mars



# Des outils structurants pour la reconquête de la qualité de l'eau

*La Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle est engagée depuis de très nombreuses années dans des actions de préservation de la qualité de l'eau. Elle accompagne les évolutions en proposant ou co-construisant avec les agriculteurs et les collectivités des solutions agro-environnementales innovantes et pérennes.*

## Agri-mieux, la conquête de la qualité de l'eau en marche

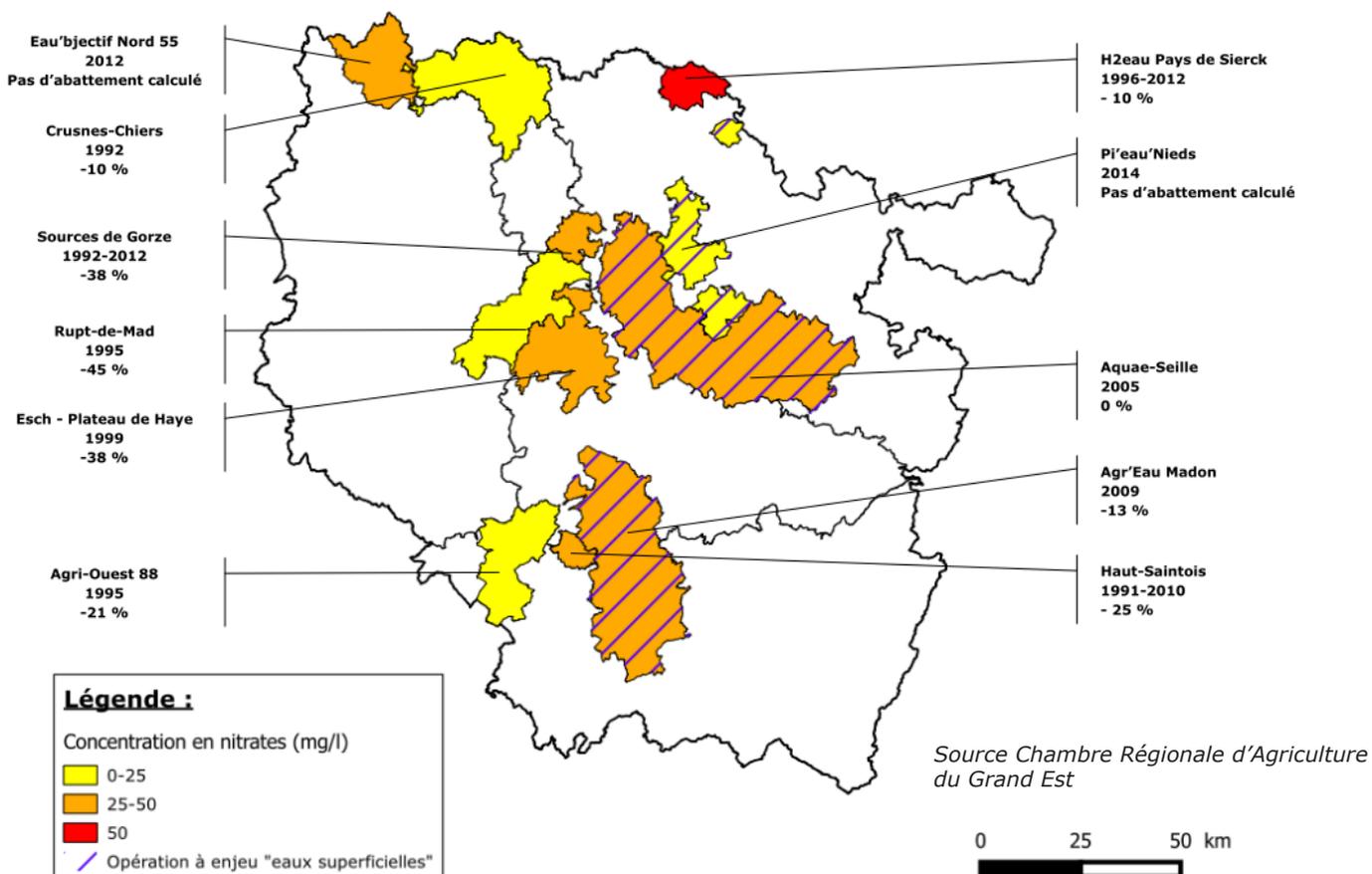
Les opérations collectives Ferti-Mieux, puis Agri-Mieux ont été créées pour initier de nouvelles méthodes et savoir-faire sur des zones sensibles aux pollutions diffuses agricoles. 11 opérations locales ont vu le jour en Lorraine, dont 7 en Meurthe-et-Moselle, entre 1992 et 2013. Elles représentent ainsi 22 % des exploitations lorraines aux systèmes de productions variés (grandes cultures, élevage et polyculture-élevage).

Les exploitants agricoles reçoivent régulièrement des notes conjoncturelles rédigées par la Chambre d'agriculture afin de leur expliquer les différents leviers ou de maintenir la sensibilisation sur la gestion de l'azote et des effluents. Elles coïncident avec leurs interventions à réaliser dans les

champs. Des tours de plaine et des journées d'animation sont aussi organisés sur des thématiques bien précises.

## Des résultats efficaces

Ces secteurs Agri-Mieux sont aussi des zones privilégiées pour la mise en place des expérimentations, permettant ainsi l'élaboration de références valorisées lors de rencontres. Les agriculteurs peuvent alors réellement se rendre compte de l'efficacité de ces nouvelles techniques tant sur le plan agronomique qu'économique. 25 ans après le démarrage des premières opérations, l'impact sur la qualité de l'eau est réel et mesurable, à la satisfaction de tous : agriculteurs, collectivités et syndicats des eaux.



## Mission captage, des résultats probants et durables

Dans le cadre du SDAGE et du Grenelle de l'Environnement, différents captages d'eau potable ont été définis comme prioritaires pour la reconquête de la qualité de l'eau. Ils ont été désignés du fait de pollutions constatées. Sur ces captages, un ensemble d'actions visant à améliorer et préserver la qualité de la ressource a été défini. L'élaboration des plans d'actions se réalise dans le cadre d'une concertation entre les différentes parties (collectivités, agriculteurs et administrations) à laquelle la Chambre d'agriculture participe activement.

En effet, la Chambre d'agriculture conseille les agriculteurs dans la mise en œuvre de plans prévisionnels de fertilisation, de recommandations pour la couverture des sols, et de formations sur des techniques nouvelles. Les interventions permettent de répondre aux exigences des différents plans d'actions et contribuent à la reconquête de la qualité de l'eau.

### Une eau potable de meilleure qualité

Des résultats probants sont constatés sur les différents captages concernés. Sur 34 captages suivis, 31 ne dépassent plus la

norme des 50 mg/l de nitrates, avec une moyenne située entre 28 et 37 mg/l.

## Renaturation des cours d'eau : aider la nature pour compléter les efforts menés par les agriculteurs

Réalisés autrefois de façon empirique, les programmes de restauration des cours d'eau se généralisent sur les territoires de façon plus structurée, plus ambitieuse et plus cohérente. La Chambre d'agriculture accompagne les collectivités dans ces programmes de renaturation en sensibilisant les agriculteurs et en menant une concertation renforcée avec les exploitants agricoles pour prendre en compte leurs contraintes.

Les programmes visent notamment à préserver et améliorer la capacité auto-épuratrice des cours d'eau. En effet, un ruisseau en bon état est capable de réduire naturellement une quantité limitée de pollution émise à un endroit donné grâce aux organismes présents dans l'eau. Ce service gratuit rendu par la nature, complète le travail de préservation effectué depuis des années, par les agriculteurs pour réduire les pertes de nitrates et de phytosanitaires au champ. La rivière termine ainsi le travail commencé par les agriculteurs.

### ET DEMAIN...

## L'agriculture, une des clés de la prévention **des risques des inondations**

La protection ou la restauration de terres agricoles, en particulier des prairies, des espaces naturels non aménagés, sont des leviers pour réduire la vulnérabilité des biens et des personnes en aval. Leur restauration à travers la mise en place d'un volet environnemental dans un programme de gestion du risque inondation peut permettre non seulement de participer à la réduction des inondations sur le bassin versant, mais également de rétablir d'autres fonctionnalités des hydrosystèmes. Par l'entretien de leurs terres, l'utilisation de techniques, l'organisation d'un parcellaire, l'implantation et l'entretien de haies ou de bosquets, ou la création/restauration de zones tampon (mares, plans d'eau, zones humides, etc.), les agriculteurs peuvent mettre en œuvre des pratiques favorables à la réduction du risque de ruissellement et d'érosion à l'échelle de leur exploitation, et par extension à l'échelle d'un bassin versant.

## Réagir pour agir, un dispositif pour faire face à la crise agricole

La crise agricole de 2016 est inédite, et elle fait suite à plusieurs crises qui se succèdent et qui amènent les agriculteurs à s'interroger sur la conduite de leur exploitation et sur les projets qui leur permettront d'envisager sereinement l'avenir.

Indépendamment de toutes les mesures qui sont annoncées par les pouvoirs publics pour soulager les trésoreries, le Conseil de l'agriculture de Meurthe-et-Moselle a voulu, dès le mois d'août, prendre en compte cette situation qui touche tout le monde.

Une cellule d'accompagnement commune à l'ensemble des organisations agricoles, appelée RÉAGIR pour AGIR, propose un dispositif inédit. Chaque conseiller peut inciter les exploitants à rentrer dans la démarche volontaire de diagnostic gratuit,

puis d'accompagnement personnalisé. L'exploitant intéressé par cette démarche signe un engagement sur la première étape, puis est recontacté par la cellule RÉAGIR pour AGIR en vue d'une analyse de la situation et de l'élaboration des solutions les plus adaptées à chacun.

Aujourd'hui, une quarantaine de dossiers est examinée par la cellule.

## Vos interlocuteurs

### Marion BEAUDOUIN

*Lunévillois*

Tel : 03.83.93.34.81

@ : marion.beaudouin@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

### Fabienne PORTET - Annelise LOUYOT

*Pays Terres de Lorraine - Val de Lorraine*

Tel : 03.83.93.34.10

@ : fabienne.portet@meurthe-et-moselle.chambagri.fr -  
annelise.louyot@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

### Blandine DARZAC

*Nancy - Pays-Haut*

Tel : 03.83.93.34.10

@ : blandine.darzac@meurthe-et-moselle.chambagri.fr

N° 20 - Février 2017

« Cultivons les territoires »

Est une publication éditée par la Chambre d'agriculture de Meurthe-et-Moselle  
5 rue de la Vologne  
54520 LAXOU

Tel : 03.83.93.34.10 - Fax : 03.83.93.34.00

www.meurthe-et-moselle.chambagri.fr

Directeur de la publication : Gérard RENOARD

Conception : Virginie GRAND

Coordination et rédaction : Équipe de la

Chambre d'agriculture

Crédits photos : Chambres d'agriculture

ISSN 2108-3606